



# CREST 2024 EXPOSITION D'ANIMAUX de BASSE-COUR et OISEAUX DE COMPAGNIE

Espace Soubeyran du 5 au 6 octobre 2024

L'exposition est ouverte à tous les éleveurs amateurs d'animaux de basse-cour de races reconnues, bagués et tatoués de façon réglementaire des années, 2022, 2023, 2024. Les oiseaux de compagnie sont admis selon le respect des règlements en vigueur, prendre contact avec le CAOD.

Le CAOD se réserve le droit de refuser telle ou telle personne en tant qu'exposant et sans obligation d'en fournir le motif, et de refuser les engagements dès que le quota des inscriptions sera atteint.

L'exposition se présentera sous 2 formes comme l'année précédente.

- **Une partie avec jugement des animaux** qui représentera 240 bêtes (3 juges et 80 bêtes par juge (volailles, oies et canards) (lapins et cobayes) (pigeons et tourterelles.)

C'est vous qui choisirez ces animaux parmi vos meilleurs sujets à raison de 1 sur 3 à peu près du nombre d'animaux que vous exposerez à Crest, **ceci est une obligation**. Nota: un genre de prix d'élevage sans contrainte, mâle ou femelle, à part le respect **du 1 sur 3 sujets du total exposé**. Vous cocherez sur la feuille d'inscription, la case en face de chaque animal choisi.

- **Une seconde partie non jugée** où seront représentées toutes les catégories, le nombre de bêtes n'est pas imposé, mais **représentera environ 70 % grosso-modo** du total de vos animaux exposés.

.Chaque partie formera un groupe au sein de l'expo.

Mais il va de soi que toutes les bêtes présentées devront retenir les critères du standard de chaque race et variété, les conditions de santé et de propreté seront dignes d'un élevage d'animaux. De même les sujets devront avoir atteint leur maturité sexuelle, **NOUVEAU** à l'exception des animaux inscrits « Jeune non sexé » ou qui ne seront pas prêts, mais conforme à leur race et variété.

De plus nous attirons votre attention à inscrire vos animaux par le **nom de leurs race, et leur variété**, et catégorie de taille ou spécificité, **reconnue et définie par les standards** Français et Européens.

( Pour les volailles, voir le site de la fédération : Liste des races et variétés de volailles reconnues en

France – janvier 2024. Liste des variétés canards, oies, dindons, pintades reconnues en France - Janvier 2024.

Tous les animaux pourront être vendus. Vous recevrez après inscription le relevé de l'ensemble des animaux proposés, et le document à transmettre à la DDSV de votre Département.

Il n'y aura pas de catalogue imprimé, le catalogue sera affiché dans l'exposition et consultable avec l'adresse des exposants sur notre site « [caod.fr](http://caod.fr) » ou directement sur tel portable avec le « **QR code** » affiché, Les inscriptions devront être accompagnées du certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle (Obligatoire) concernant les volailles et les pigeons. Elles devront être reçues **avant le 4 SEPTEMBRE 2024 impérativement**,

chez le Secrétaire **Roger BEAUDOUIN 155 Impasse des Fleurs 26450 Puy Saint Martin**

ou « [adm.caod@caod.fr](mailto:adm.caod@caod.fr) » **Pas de document photo, merci. Uniquement copie en pièce jointe.**

Les inscriptions reçues (complètes): frais d'inscriptions et certificat vétérinaire annexe 10 seront prioritaires.

Les frais suivants seront appliqués.

**Unités toutes catégories= 2 € Couples palmipèdes et oiseaux d'ornements 3 € Trios=3 € Parquets =3 €**

**Important:** Les volailles et pigeons ne peuvent pas être présentés en couples.

**Paiement par chèque à l'ordre du CAOD joint à la feuille d'inscription,**

Le prix des **animaux mis en vente** devra figurer sur la feuille d'inscription, **il sera majoré de 15 % par le CAOD.**

**Aucun changement** de race ou variété ne sera admis à l'engagement. Les **animaux retirés de la vente** seront rachetés par l'éleveur et seront maintenus dans l'expo jusqu'au délogement autorisé.

**25 Grands Prix d'Honneur** seront attribués dans les catégories définies par les standards, dans la mesure où le nombre de sujets présents dans la catégorie est représentatif.

Le comité prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne tenue de l'exposition et la nourriture des animaux mais ne pourra être tenu pour responsable des décès, vols et pertes.

Un contrôle sanitaire sera effectué à la réception des animaux. Tout animal suspect sera retiré de l'exposition. Un contrôle par les services Vétérinaires du Département pourra être effectué à tout moment.

**Les engagements auront lieu le jeudi 3 octobre de 10 h à 19 heures. Le décapage le dimanche 6 octobre à partir de 17h30** et sous la responsabilité des éleveurs. il ne sera fait aucune réexpédition.

**Le Président**  
Mr Jean Marc Dupré  
Tel 06 75 75 70 60

**Commissaire Général**  
Mr. Sylvain Marcel

**Commissaires Généraux Adjoints**  
Les membres du comité